atlantic

Home solutions
Pompes à chaleur & chaudières

UTILISATION

FR

Naema 3

Chaudière murale chauffage seul

ou avec eau chaude sanitaire déportée

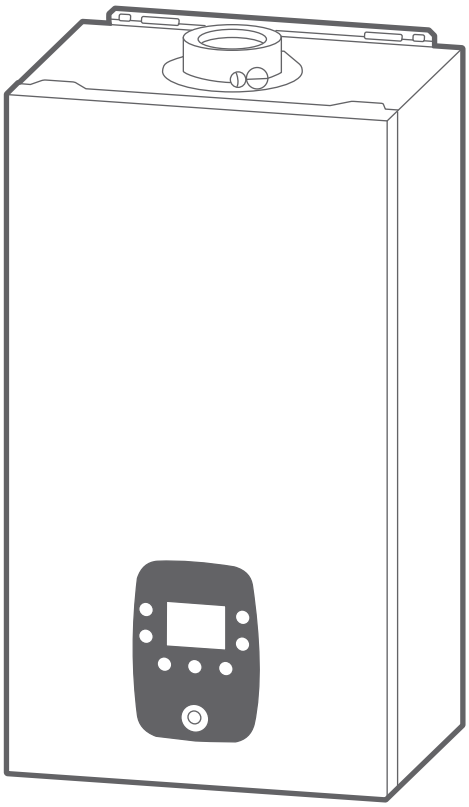

U0744007_2391_FR_1
02/06/2023

Destinée au professionnel et à l'utilisateur.
À conserver par l'utilisateur pour consultation ultérieure

Sommaire

Symboles et définitions 2

Consignes de sécurité 3

Présentation de l'appareil 4

Interface utilisateur 5

Interface utilisateur 5
Description de l'affichage 5
Structure des menus 6

Je règle mon chauffage 7

Avec un thermostat modulant 7
Autre configuration 7

Je règle mon eau chaude 8

Consigne ECS 8
Ballon avec sonde sanitaire 8
Ballon avec thermostat (régulé) 8
Programmation de l'eau chaude 9

Je consulte mes consommations 10

Je m'absente 10

Avec un thermostat modulant 10
Autre configuration 10

J'entretiens ma chaudière 12

Contrôles réguliers 12
Messages d'erreur 13

▶ Symboles et définitions

	DANGER. Risque de lésion importante pour la personne et/ou risque de détérioration pour la machine. Respecter impérativement l'avertissement.
	Information importante qu'il faut toujours garder à l'esprit.
	Truc et astuce / Conseil
	Mauvaise pratique
	Danger : Électricité / Choc électrique
	Lire la notice d'utilisation
	Lire les instructions

Consignes de sécurité

Merci de suivre les instructions suivantes afin d'éviter tout risque de blessure ou de mauvaise utilisation de l'appareil.

L'installation de la chaudière, ainsi que toute autre intervention d'assistance et d'entretien, doivent être exécutées par un professionnel selon les recommandations de la notice d'installation.

Cet appareil est destiné à être raccordé de façon permanente au réseau d'alimentation en eau.

En cas d'odeur de gaz : ne pas fumer ; éviter toute flamme nue ou formation d'étincelles (interrupteurs électriques…) ; aérer la pièce en ouvrant portes et fenêtres et fermer le robinet d'alimentation gaz.

Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par un professionnel habilité.

Mise en service

Ne mettre l'appareil sous tension qu'une fois les remplissages effectués.

Cet appareil sert à produire de l'eau chaude : il doit être branché à une installation de chauffage et à un réseau de distribution d'eau chaude sanitaire, selon ses performances et sa puissance.

L'installation doit toujours être reliée à la terre et être équipée d'un disjoncteur de protection. Ne pas modifier l'alimentation électrique.

La chaudière a été réglée par votre installateur pour fonctionner avec le type de gaz distribué. Dans le cas d'un changement de distribution de gaz, il est nécessaire de modifier les réglages et certains organes de votre appareil. Ces modifications ne peuvent être effectuées que par un installateur qualifié.

Les appareils ne sont pas antidéflagrant et ne doivent donc pas être installés en atmosphère explosive.

Utilisation

Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'usager ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.

Ne rien poser sur la chaudière. Ne mettre aucune source de chaleur sous l'appareil (et sous les éventuels accessoires de régulation : sondes d'ambiance, thermostat...).

Il est interdit de modifier les dispositifs de sécurité ou de réglage.

La pièce où l'appareil fonctionne doit être correctement ventilée afin d'éviter tout manque d'oxygène en cas de fuite de gaz.

Votre local répondant à des normes de sécurité, ne pas y apporter de modifications (ventilation, conduit de fumées, ouverture, etc.) sans l'avis de votre installateur.

En cas de fuite d'eau, il faut fermer l'alimentation hydraulique et avertir le professionnel assurant le suivi de l'installation.

En cas de panne et/ou de mauvais fonctionnement de l'appareil, le désactiver en s'abstenant de toute tentative de réparation ou d'intervention directe.

Entretien

Cet appareil ne contient aucune pièce susceptible d'être réparée par l'utilisateur lui-même. Démonter la façade peut vous exposer à des tensions électriques dangereuses. Couper le courant n'est en aucun cas suffisant pour vous protéger d'éventuels chocs électriques (condensateurs).

Couper l'alimentation si des bruits anormaux, des odeurs ou de la fumée proviennent de l'appareil et contacter votre installateur.

Avant tout nettoyage éventuel, couper le courant sur l'appareil. Toutes les parties de l'habillage peuvent être nettoyées avec un chiffon doux sec ou légèrement humide. Utiliser uniquement des produits d'entretien ménagers courants (liquide vaisselle dilué... Les produits de nettoyage agressifs ou les solvants sont interdits).

Les dispositifs de sécurité ou de réglage automatique des appareils ne doivent pas, pendant toute la durée de vie de la chaudière, être modifiés sauf par le constructeur.

Ne pas tirer ou tordre les câbles sortant de la chaudière même si elle est débranchée du réseau d'alimentation électrique.

Présentation de l’appareil

1. Vanne de remplissage

Lecture de la pression d’eau de l’installation :

2. Sur le manomètre
3. Sur l’interface

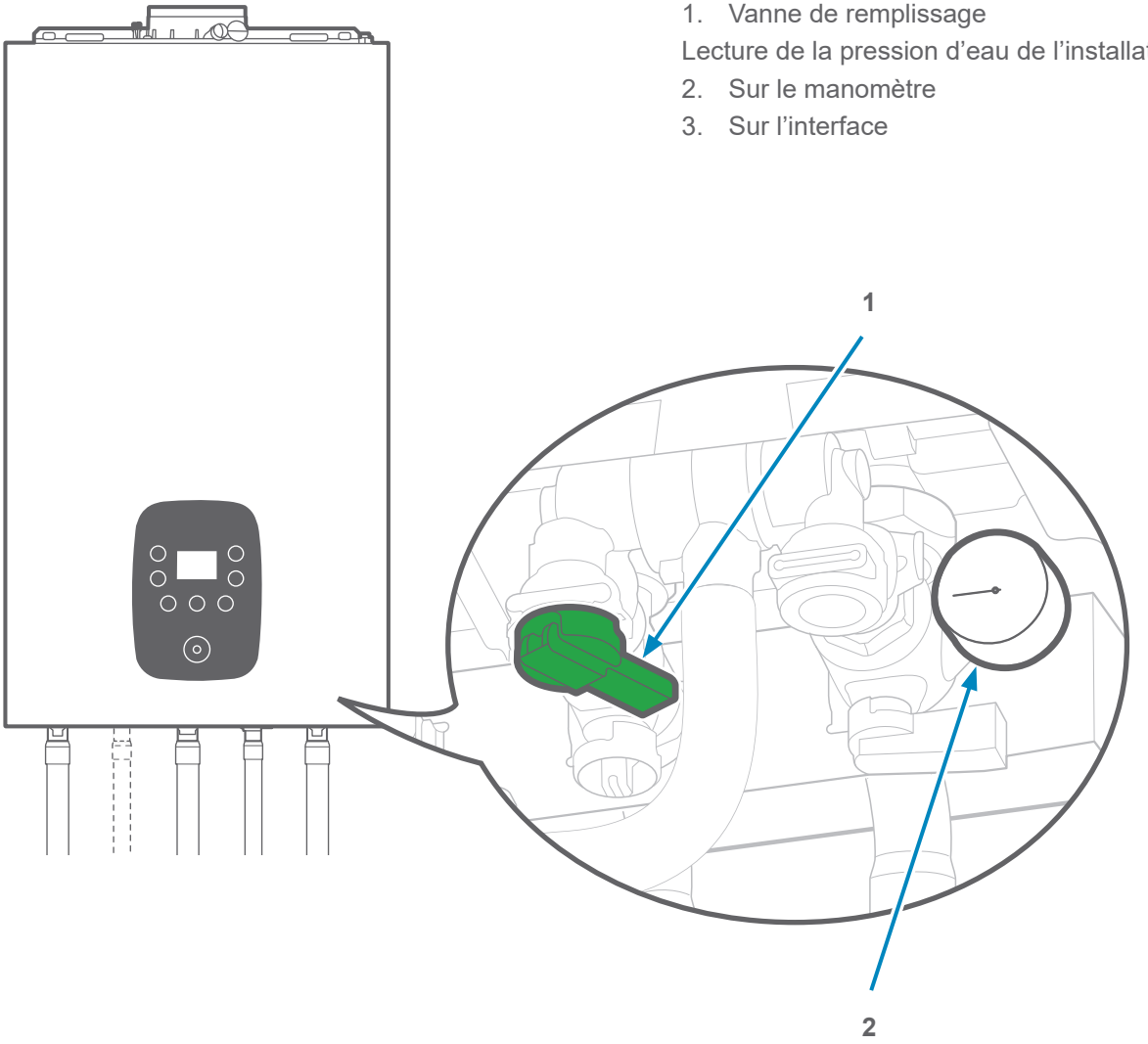

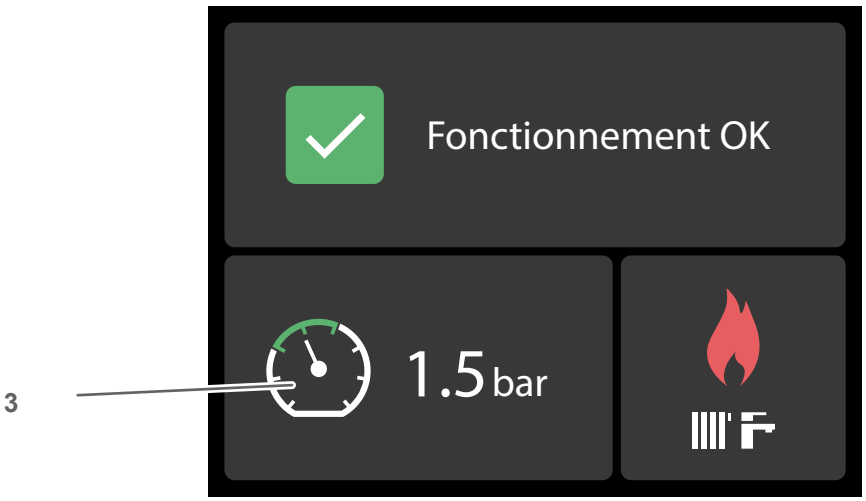

S’assurer qu’au moins un radiateur reste ouvert en permanence.

Interface utilisateur

Interface utilisateur

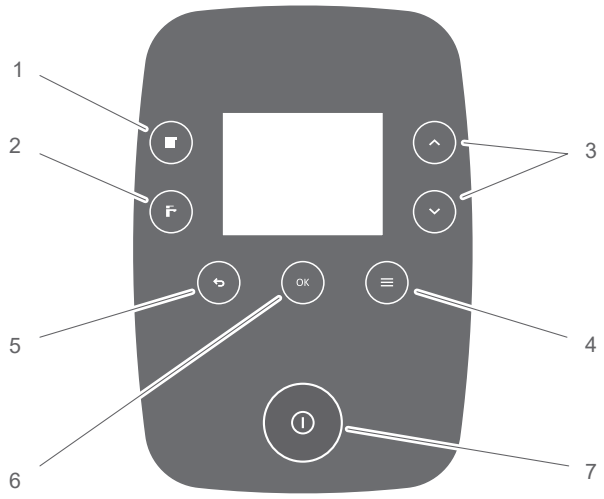

N°	Fonctions	Description
1	Chauffage	Affichage de l'activité du circuit chauffage zone 1 (OFF ou température de départ réglable) Affichage de l'activité du circuit chauffage zone 2 (OFF ou température de départ réglable)
2	ECS	Affichage de l'activité du circuit eau chaude sanitaire (OFF ou température de départ réglable)
3	Défilement Réglage	Navigation dans les menus Réglage des valeurs modifiables
4	Menu	Accès au menu principal
5	Retour	Retour en arrière
6	OK	Validation
7	-	Interrupteur marche / arrêt

Ne pas arrêter le fonctionnement de la chaudière (hors opération de maintenance) afin d'assurer les fonctions de protection de l'appareil (ex. programme de dégrippage).

Description de l'affichage

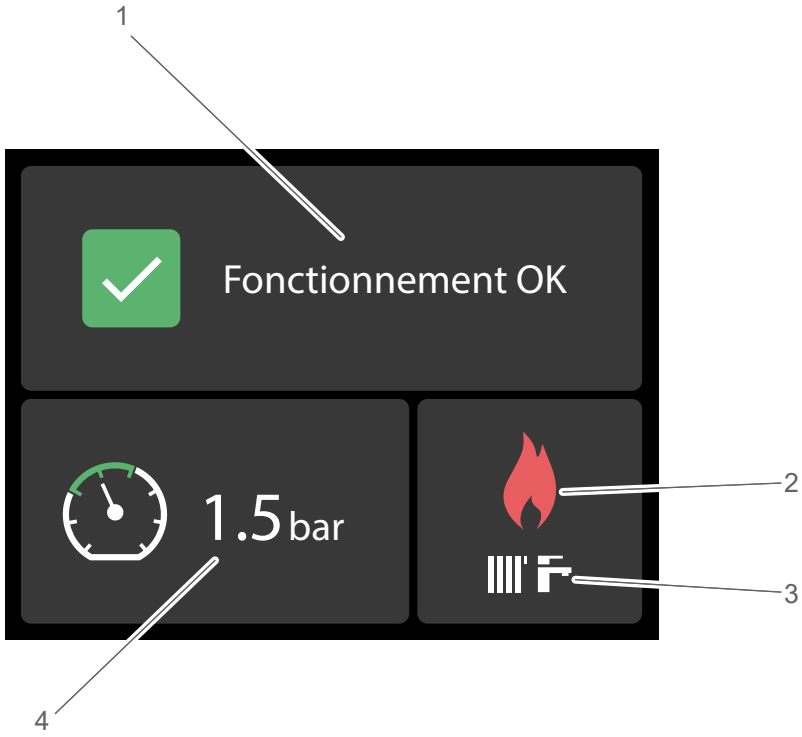

1 - État de la chaudière : Fonctionnement OK, Erreur, Calibration en cours, Remplissage en cours, Air-purge en cours, Mode test en cours, Non calibrée

2 - État du brûleur

3 - Fonctionnement (chauffage ou ECS (Eau Chaude Sanitaire))

4 - Pression dans le circuit de chauffage

Structure des menus

- Services actifs
- Eau chaude sanitaire
  - Gestion sanitaire
  - Programme horaire
  - Boost
- Consommations de gaz
  - Chauffage
  - Eau chaude sanitaire
  - Total des consommations
- Remplissage automatique
- Paramètres
  - Langue
  - Date et heure
  - Rétroéclairage
  - Version logiciels
  - Menu installateur

Certains paramètres (ou menus) peuvent ne pas apparaître. Ils dépendent de la configuration de l'installation (selon option).

Je règle les services en fonctionnement

Dans **Services actifs**, activez ou désactivez le(s) service(s) de la chaudière.

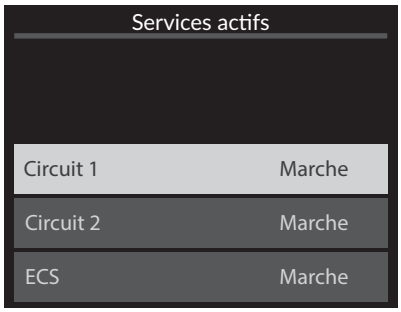

Je règle mon chauffage

▶ Avec un thermostat modulant

▼ Consigne température départ

Pour modifier la consigne température départ, référez-vous à la notice du thermostat.

▼ Programme horaire

Pour définir un programme horaire, référez-vous à la notice du thermostat.

▶ Avec une sonde extérieure

Si la chaudière est équipée d'une sonde extérieure, la température de départ chauffage est calculée automatiquement. La plage de réglage s'étend de -5°C à +5°C de la température calculée.

▶ Autre configuration

La température de départ chauffage doit être paramétrée manuellement.

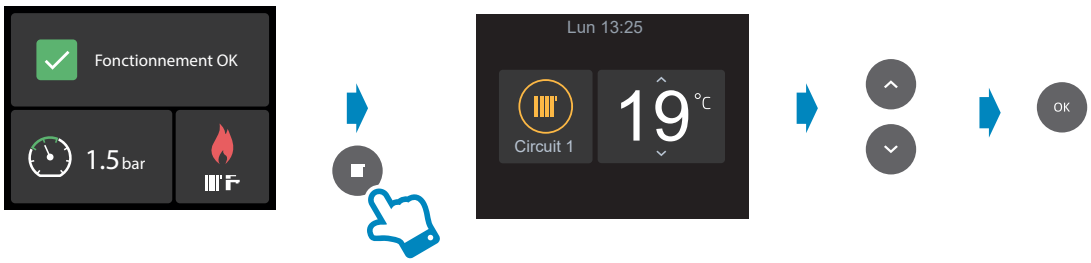

Certains paramètres (ou menus) peuvent ne pas apparaître. Ils dépendent de la configuration de l'installation (selon option).

Je règle mon eau chaude

La chaudière peut être raccordée à deux types de ballons sanitaires. Pour savoir quel ballon vous avez, demandez à l'installateur.

▶ Consigne ECS

La plage de réglage de la température eau chaude sanitaire s'étend de **40 à 65 °C**. Par défaut, la consigne ECS est **61 °C**.

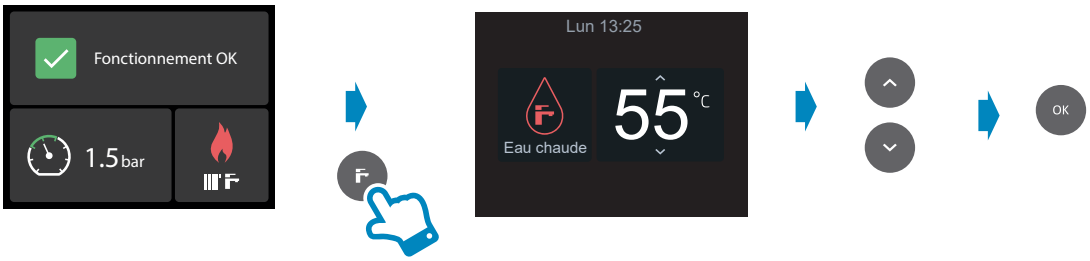

▶ Ballon avec sonde sanitaire

Le réglage s'effectue dans le paramètre **Eau chaude sanitaire > Gestion sanitaire**.

Deux modes sont disponibles :

- Mode **Permanent** : l'eau est maintenue en permanence à la température de consigne.
- Mode **Programmé** : l'eau est chauffée suivant la programmation horaire définie.

Il est également possible de réaliser un boost de température dans le menu **Eau chaude sanitaire** > **Boost**. Un boost permet de déclencher manuellement une chauffe du ballon à la température de consigne.

▶ Ballon avec thermostat (régulé)

Seul le mode **Permanent** est disponible. Pour en savoir plus, référez-vous à la notice du ballon.

Certains paramètres (ou menus) peuvent ne pas apparaître. Ils dépendent de la configuration de l'installation (selon option).

Programmation de l'eau chaude

Allez dans le menu **Eau chaude sanitaire > Programme horaire**.

Programmation

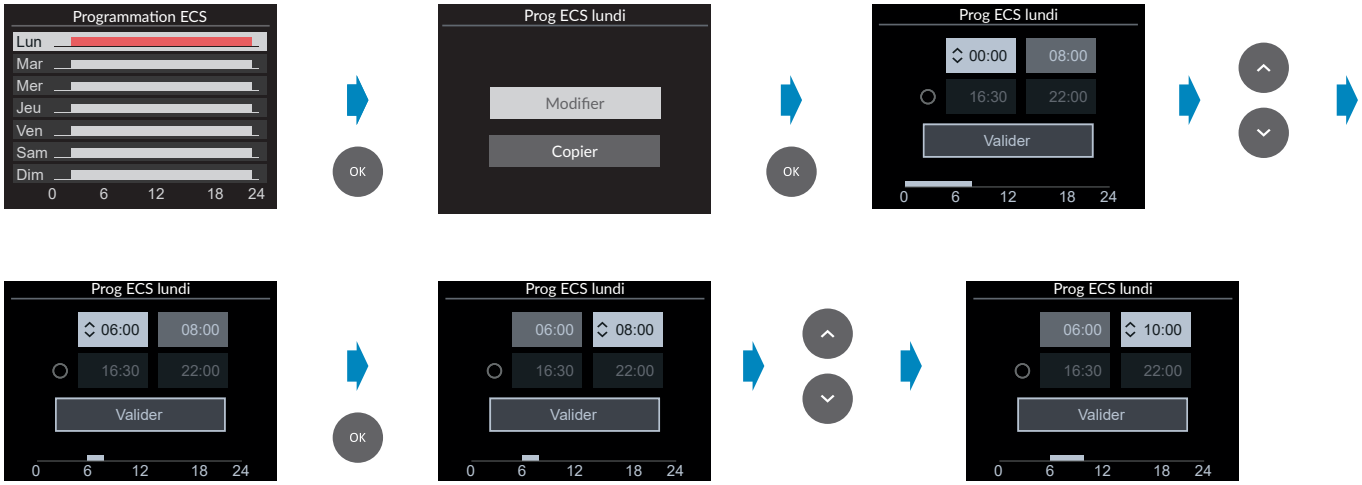



Faites de même avec la seconde ligne si vous souhaitez programmer une seconde plage horaire. Lorsque votre programmation pour le jour sélectionné est terminée, appuyez sur **OK** jusqu'à atteindre **Valider**. Un pop-up avec une coche apparaît.

Copie

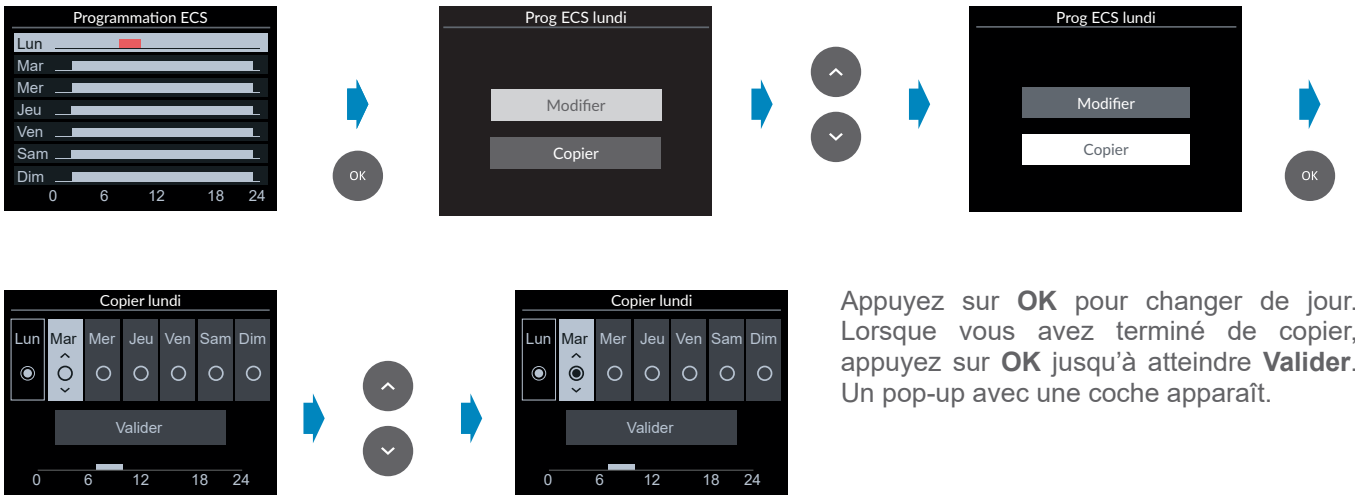

Appuyez sur **OK** pour changer de jour. Lorsque vous avez terminé de copier, appuyez sur **OK** jusqu'à atteindre **Valider**. Un pop-up avec une coche apparaît.

Je consulte mes consommations

Allez dans le menu **Consommations de gaz**.



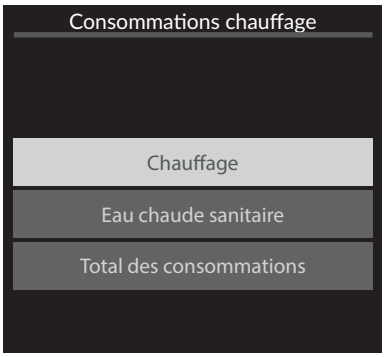

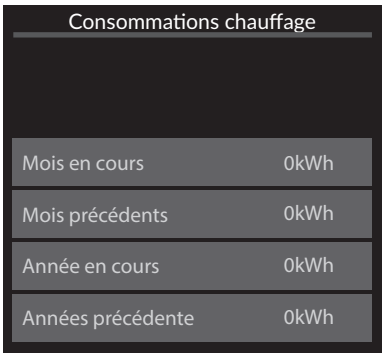

Je m'absente

▶ Avec un thermostat modulant

En cas d'absence prolongée, la gestion éventuelle du mode absence n'est possible que sur le thermostat modulant.

▶ Autre configuration

➔ En cas d'absence prolongée, deux possibilités :

- Baisser la consigne de température départ chauffage
- Dans **Services actifs**, paramétrer en **Arrêt** le **circuit 1**, le **circuit 2** et l'**ECS**.

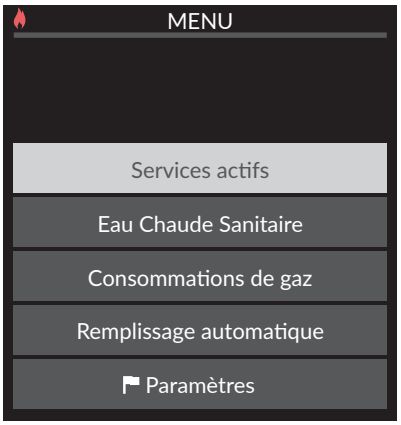

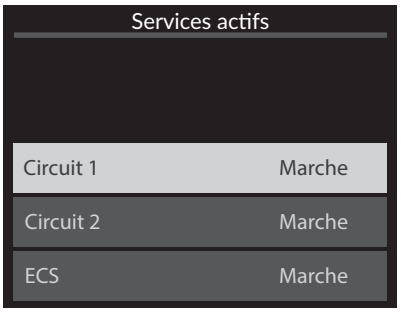

 Certains paramètres (ou menus) peuvent ne pas apparaître. Ils dépendent de la configuration de l'installation (selon option).



J'entretiens ma chaudière

Les opérations d'entretien doivent être effectuées régulièrement afin d'assurer le fonctionnement en toute sécurité de l'appareil.

La chaudière doit être nettoyée et contrôlée 1 ou 2 fois par an selon les conditions d'utilisation.

Ces opérations sont obligatoires et doivent être effectuées par un spécialiste qui contrôlera aussi les dispositifs de sécurité de la chaudière et de l'installation.

Généralement, elles sont effectuées dans le cadre d'un contrat d'entretien.

Arrêté du 15/09/2009 complété par l'Arrêté du 24/07/2020 relatifs à l'entretien annuel des chaudières dont la puissance nominale est comprise entre 4 et 400 kilowatts (J.O. 31/10/2009).

Toutes les parties de l'habillage peuvent être nettoyées avec un chiffon doux sec ou légèrement humide.

Ne pas utiliser de nettoyant abrasif.

▶ Contrôles réguliers

- Vérifier régulièrement la pression de l'eau dans le circuit chauffage (se référer à la pression préconisée par l'installateur selon le tableau "**Configuration installation**" de la notice d'installation).

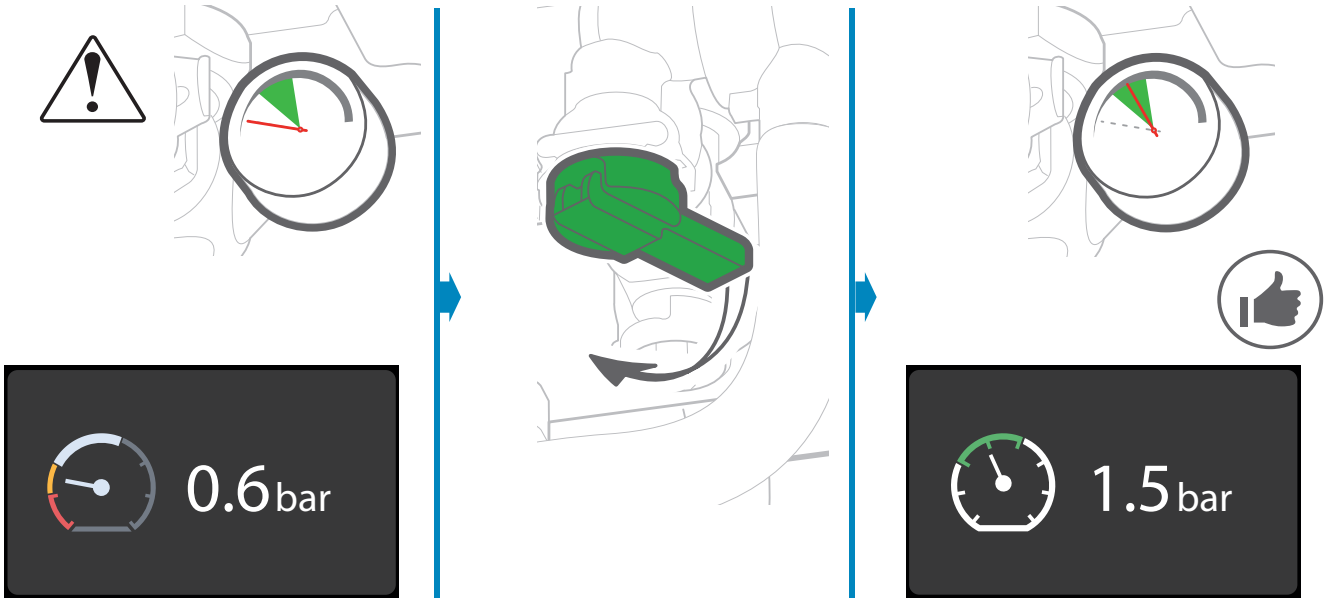

1. La chaudière signale une pression insuffisante
2. Ouvrir le robinet du disconnecteur et remettre le circuit de chauffage en pression.
3. Lorsque la pression indiquée sur l'écran correspond à la valeur conseillée par l'installateur, fermer le robinet.

▶ Messages d'erreur

Les défauts ou pannes sont signalés sur l'écran par la présence d'un signe attention et de la mention "Erreur XX". Un pop-up d'information avec la description de l'erreur si vous appuyez sur OK.

▼ Erreur 57 ou avertissement 59

Pression hydraulique entre 0,6 et 0,4 bar (avertissement 59) ou inférieure à 0,4 bar (erreur 57).

- Mode remplissage automatique : la chaudière effectue un remplissage automatiquement.
- Mode remplissage guidé : un pop-up d'erreur apparaît.





Appuyez sur le bouton **OK** pour lancer un remplissage.

- Disconnecteur manuel : effectuez un remplissage manuel (voir *page 12*)

▼ Erreurs 68 ou 69

Vérifiez l'alimentation ou changez les piles du thermostat. Si le problème persiste, appelez votre installateur.

▼ Autres erreurs

Les erreurs (**N° < 100**) provoquent un arrêt du fonctionnement de l'appareil. L'erreur disparaît quand le problème est résolu (en cas de doute sur les raisons du dysfonctionnement ou si le problème persiste, appeler votre installateur).

Les erreurs (**N° > 100**) provoquent un arrêt de fonctionnement et une mise en sécurité de l'appareil. Notez le code et appelez votre installateur.

Fin de vie de l'appareil

Le démantèlement et le recyclage des appareils doivent être pris en charge par un service spécialisé. En aucun cas les appareils ne doivent être jetés avec les ordures ménagères, avec les encombrants ou dans une décharge.

En fin de vie de d'appareil, veuillez contacter votre installateur ou le représentant local pour procéder au démantèlement et recyclage de cet appareil.





atlantic

www.atlantic.fr

Société Industrielle de Chauffage
SATC - BP 64 - 59660 MERVILLE - FRANCE

Date de la mise en service :

Coordonnées de votre installateur chauffagiste ou service après-vente.

Conditions de Garantie pour la France

Complémentaires aux C.G.V.

• Garantie Contractuelle

Les présentes dispositions ne sont pas exclusives du bénéfice, au profit de l'acheteur du matériel, des conditions de la garantie légale qui s'applique dans le pays où a été acheté le matériel.

Nos appareils sont garantis 2 ans. Cette garantie porte sur le remplacement des pièces d'origine reconnues défectueuses par ATLANTIC.

Certaines pièces ou composants d'appareils bénéficient d'une garantie de 5 ans* : Échangeur ou corps de chauffe (Thermodynamique, Sol Gaz Condensation, Murales Gaz Condensation et Basse Température, Fioul Condensation et Basse Température), Compresseur, Capteurs solaires, Ballons ECS.

* Garantie de durée supérieure sous condition qu'un entretien soit réalisé annuellement depuis la mise en service.

• Validité de la garantie

La validité de la garantie est conditionnée, **à l'installation et à la mise en service de l'appareil** par un installateur professionnel agréé ou qualifié ainsi qu'**à l'utilisation et aux entretiens annuels** réalisés conformément aux instructions précisées dans nos notices.

• Exclusion de la Garantie

Ne sont pas couverts par la garantie :

- Pièces d'usure : électrodes, fusibles, voyants lumineux, joints, turbulateurs, anodes, réfractaires, gicleurs, verres, pièces en contact avec une flamme.
- Les détériorations de pièces provenant d'éléments extérieurs à l'appareil (humidité, chocs thermiques, effet d'orage, etc.).
- Les dégradations des composants électriques résultant de branchement sur secteur dont la tension mesurée à l'entrée de l'appareil serait inférieure ou supérieure de 10% de la tension nominale de 230V.

Aucune indemnité ne peut nous être demandée à titre de dommages et intérêts pour quelque motif que ce soit.

Dans un souci constant d'amélioration de nos matériels, toute modification jugée utile par nos services techniques et commerciaux, peut intervenir sans préavis. Les spécifications, dimensions et renseignements portés sur nos documents, ne sont qu'indicatifs et n'engagent nullement notre Société.

RC Dunkerque - Siren 440 555 886 - Matériel sujet à modifications sans préavis - Document non contractuel



